



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

ARRETÉ N°2022-08/21

Nous, Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code des Communes, article L131-1 et 2, L131-3 et 131-49

Vu la Brocante organisée par l'association « Fêtes et Traditions Millonfossoises »

Vu l'occupation temporaire de la rue Roger Salengro à partir de 6h jusque 13 heures le dimanche 28 août 2022,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules automobiles seront interdits rue Roger Salengro le **Dimanche 28 Août 2022 de 6 heures à 14 heures**.

ARTICLE 2 : La circulation se fera par la rue Henri Barbusse, rue du 8 Mai 1945 et route d'Hasnon

ARTICLE 3 : La signalisation adéquate sera apposée par les services Municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Amand

Fait à Millonfosse le 4 août 2022

Le Maire



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr